

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL
16 AVRIL 2008

MERCREDI, le seizième jour du mois d'avril deux mille huit (16 avril 2008), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2008-04-060

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

- 16b. Village-relais - Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- 16c. Compostage Mauricie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2008;
- 4. Gestion du personnel :
 - a. Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Rapport du vérificateur et rapport financier au 31 décembre 2007;
 - c. La Fête de la Solidarité – Demande de commandite;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel;
8. Journée de la famille 2009 : tirage au sort;
9. Proclamation de la Semaine de l'action bénévole;
10. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Règlement numéro 2008-03-77;
 - b. Règlement numéro 2008-03-78;
11. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC Beauce-Sartigan – Consolidation des états financiers;
 - b. MRC des Basques – Limite d'évaluation pour les terrains riverains au fleuve;
12. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
13. Accusés de réception;
14. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
15. Appuis reçus à notre démarche concernant la mise en place d'un programme de soutien financier pour la réalisation des plans d'action d'une politique familiale :
(MRC des Maskoutains / MRC des Sources);
16. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Conférence régionale des élus de la Mauricie (*Demande de résolution concernant l'étude des axes interterritoriaux en transport collectif en Mauricie*);
 - b. Village-relais – Sainte-Anne-de-la-Pérade;
 - c. Compostage Mauricie;
17. Période de questions;
18. Clôture de la séance.

Adoptée.

2008-04-061

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2008

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 mars 2008, tel que rédigé.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2008-04-062

4a. COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'autoriser le directeur général à participer au colloque de l'ADGMRCQ devant avoir lieu du 30 avril au 2 mai à Québec. Il est de plus résolu que la MRC défraie les coûts de participation incluant l'inscription (250 \$), le déplacement et le séjour.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2008-04-063

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3389 à 3441 au 16 avril 2008 totalisant 199 069,76 \$.

Adoptée.

5b. **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Monsieur Robert Larose C.A., associé au bureau Morin, Cadieux, Matteau, Normand, Comptables agréés, a expliqué, avant la présente rencontre, qu'il n'était pas en mesure de déposer le rapport financier consolidé de l'année 2007 puisque les chiffres produits par le vérificateur du CLD des Chenaux ne lui avaient pas encore été présentés.

Cependant, monsieur Larose a confirmé la fidélité des chiffres produits par le directeur général tout en mentionnant qu'ils avaient fait l'objet d'une vérification rigoureuse. Un surplus de 78 868 \$ s'est dégagé des activités financière de fonctionnement et d'investissement de l'exercice financier 2007.

Dès que le rapport financier consolidé de l'année 2007 sera complété, une copie électronique sera transmise à chaque membre du conseil.

5c. **LA FÊTE DE LA SOLIDARITÉ – DEMANDE DE COMMANDITE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de cette demande et conviennent de ne pas y donner suite, prévoyant la création d'un précédent.

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucun règlement n'a été présenté.

6b. **AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre du 20 mars 2008 signée par la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, les informant que le projet de règlement de modification du Schéma de notre MRC, numéro 2008-02-54, ne respecte pas les orientations gouvernementales en matière des contraintes naturelles, dont les inondations, notamment au regard de la sécurité publique ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Afin de clarifier les raisons ayant amené la ministre à formuler un tel avis, une rencontre est prévue pour le 22 avril 2008 à Batiscan. Des fonctionnaires des ministères concernés s'expliqueront auprès des représentants de la MRC.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Pierre Bouchard, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, explique les motifs des règlements d'emprunt soumis au cours de la présente assemblée. Il est également question de l'appréciation de la présentation offerte par monsieur Robert Comeau, directeur général de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, mercredi dernier.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2008

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de mars 2008 et s'en trouvent satisfaits.

8. JOURNÉE DE LA FAMILLE : TIRAGE AU SORT

En conformité avec la résolution 2007-02-020 du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux, on procède à un tirage au sort qui déterminera l'endroit où sera célébrée la journée de la famille en 2009. Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, municipalité hôte de cet événement en 2008, est invité à procéder au tirage et c'est le billet portant le nom de la municipalité de Saint-Stanislas qui a été pigé...

2008-04-064

9. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Considérant que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Considérant que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Considérant que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

Considérant que la MRC des Chenaux serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Considérant que plusieurs citoyens et citoyennes de notre MRC bénéficient du bénévolat;

Considérant qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux de proclamer que la semaine du 26 avril au 3 mai 2008 sera la « Semaine de l'action bénévole » sur l'ensemble du territoire de notre MRC.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu d'inviter tous les citoyens et citoyennes à contribuer au maintien et au renouvellement de l'esprit du bénévolat de notre MRC en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée.

10. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

2008-04-065

10a. RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-03-77 AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 1 256 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes du lieu d'enfouissement de Champlain;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-03-77 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 1 256 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2008-04-066

10b. RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-03-78 AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 1 094 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-03-78 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 1 094 000 \$;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

11. DEMANDES D'APPUI

2008-04-067

11a. MRC BEAUCE-SARTIGAN – CONSOLIDATION DES ÉTATS FINANCIERS

Considérant que dans la présentation de l'information financière municipale, le ministère des Affaires municipales et des Régions exige la consolidation de certains organismes au périmètre comptable des municipalités;

Considérant que cette procédure n'apporte pas d'informations pertinentes aux municipalités de petite taille, causant plutôt confusion auprès des élus et de la population;

Considérant que cette règle alourdit fortement le travail des vérificateurs entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour les municipalités;

Considérant la démarche entreprise par la MRC de Beauce-Sartigan auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan et s'associe à sa démarche.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Adoptée.

11b. MRC DES BASQUES – LIMITE D'ÉVALUATION POUR LES TERRAINS RIVERAINS AU FLEUVE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Alliance des télécommunicateurs (Composition des numéros à dix chiffres dans le 418 à compter du 21 juin 2008);
- b. MRC de Mékinac – Entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- c. Ministère des Transports (Remboursement pour les services locaux de sécurité incendie sur les routes gérées par le ministère des Transports);
- d. Société Radio-Canada (Entente entre Radio-Canada et TQS inc.);
- e. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement numéro 17/2008 modifiant le schéma d'aménagement afin d'y inclure une dérogation en zone inondable pour permettre l'agrandissement d'une résidence);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- f. La Mutuelle des municipalités du Québec (Bulletin de la MRC des Chenaux).

13. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Aucun accusé de réception n'est transmis.

14. POUR VOTRE INFORMATION

- a. URLS – Appui au projet d'aménagement d'un "sentier de randonnée pédestre" entre le site des Vieilles Forges du St-Maurice à Trois-Rivières et le Parc de l'Île Melville à Shawinigan;
- b. Vélo-Québec : Passage du vélotour;
- c. Programme de financement pour la récupération des matières résiduelles hors-foyer;
- d. Municipalité de Saint-Prosper – Approbation de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;
- e. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Avis sur les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu);
- f. La Mutuelle des municipalités (Rapport annuel 2007).

15. APPUIS REÇUS À NOTRE DÉMARCHE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

(MRC des Maskoutains / MRC des Sources)

16. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2008-04-068

16a. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE (DEMANDE DE RÉOLUTION CONCERNANT L'ÉTUDE DES AXES INTERTERRITORIAUX EN TRANSPORT COLLECTIF EN MAURICIE)

Considérant que le 23 août dernier, les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie recevaient madame Monique Boulanger, du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour une présentation des modalités d'application du nouveau programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional qui se divise en trois volets, dont un deuxième volet concernant l'amélioration de la planification du transport collectif sur le territoire des CRÉ;

Considérant que la CRÉ est directement interpellée par ce deuxième volet;

Considérant que le Consortium en développement social de la Mauricie a la responsabilité d'animer avec son partenaire, la Conférence régionale des élus de la Mauricie, le Comité régional en transport collectif de la Mauricie et que celui-ci est composé de représentants des corporations de transport collectif de chaque territoire de MRC, du ministère des Transports du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, de l'Office des personnes handicapées du Québec, de la Table régionale sur le transport adapté de la Mauricie et du ministère des Affaires municipales et des Régions;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les partenaires du Comité régional en transport collectif souhaitent vivement évaluer la faisabilité de mettre en place des liens de transport inter-MRC afin d'améliorer le transport collectif en Mauricie;

Considérant que cette démarche d'analyse et d'évaluation des besoins est prévue être confiée à une ressource externe détenant l'expertise et la neutralité souhaitées et qu'un appel de propositions auprès de consultants sera réalisé dès l'acceptation du dossier par le ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'un comité de suivi sera composé des représentants du Comité régional en transport collectif de la Mauricie et que chacune des MRC pourrait, si elle le désire, y adjoindre un de ses représentants;

Considérant que le programme du MTQ peut financer ce projet régional dans la mesure où la CRÉ injecte un montant similaire à celui du ministère, pour un investissement global pouvant atteindre un maximum de 100 000 \$ par année, et qu'elle obtienne de chaque MRC une résolution d'appui avalisant cette démarche régionale;

Considérant que la MRC qui appuie l'étude n'est nul tenue d'appliquer, en tout ou en partie, les recommandations finales de l'étude;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux appuie le projet régional d'étude sur l'évaluation des besoins et l'identification des solutions à l'égard des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie, porté par la CRÉ de la Mauricie, en partenariat avec la Table régionale de transport collectif de la Mauricie.

Adoptée.

2008-04-069

16b. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – VILLAGE-RELAIS

Considérant qu'à l'automne 2006, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a présenté une demande afin d'être officiellement désignée "municipalité candidate" par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme "Village-relais";

Considérant que cette municipalité répond aux conditions d'admissibilité, soit :

- 1) *Avoir une population de 10 000 habitants et moins;*
- 2) *Être située sur une route nationale appartenant au réseau routier stratégique du ministère des Transports ou désignée « route touristique » par le ministère du Tourisme;*
- 3) *Se conformer aux critères de distance suivants :*
 - a) *Aucune municipalité ne peut être choisie à l'intérieur d'un tronçon de 40 kilomètres défini à partir d'une municipalité de 20 000 habitants et plus;*
 - b) *Une seule municipalité peut être choisie à l'intérieur d'un tronçon de 80 kilomètres;*

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c) *Une distance minimale de 40 kilomètres doit séparer les municipalités désignées dans des tronçons contigus de 80 kilomètres;*

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a appuyé la démarche de la municipalité auprès du ministère de Transports;

Considérant que la municipalité de Deschambeault-Grondines, située immédiatement à l'est de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, a également présenté sa candidature après cette dernière;

Considérant que selon les règlements de ce programme, il ne peut y avoir plus d'un village-relais par tronçon de 80 kilomètres;

Considérant que la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pérade persiste dans sa démarche;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité régionale de comté des Chenaux réitère son appui à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade auprès du ministère des Transports du Québec.

Il est de plus résolu que la MRC accepte de contribuer à la réalisation d'un dossier étoffé permettant aux instances concernées de favoriser le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour être désignée "municipalité candidate" à la reconnaissance "Village-relais".

Adoptée.

2008-04-070

16c. COMPOSTAGE MAURICIE

Considérant que Compostage Mauricie a fait l'objet d'une ordonnance de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, l'enjoignant de se conformer à un ensemble de conditions devant mettre fin au problème de pollution généré par des odeurs nauséabondes;

Considérant que le problème d'odeur persiste et qu'il semble qu'une entente se trame entre la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et Compostage Mauricie au sujet de cette ordonnance;

Considérant par ailleurs que le site de Compostage Mauricie est situé en bordure de la route provinciale 359, route qui constitue l'un des plus importants accès au territoire de notre MRC et qu'une importante signalisation sur l'autoroute 40 invite les touristes à utiliser cette route pour se rendre notamment au Parc National de la Mauricie;

Considérant que le contenu de l'entente qui se trame actuellement n'est pas connu des autorités politiques régionales et locales et encore moins de la part de la population de Saint-Luc-de-Vincennes;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux fasse part à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de son inquiétude en prenant connaissance d'un article paru dans l'édition du 15 avril 2008 du quotidien Le Nouvelliste relatant que ladite entente est à peu près conclue;
- 2- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux demande à madame Beauchamp que soit porté, à la connaissance des représentants de la population de la MRC et de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, tout élément d'entente actuellement en négociation avec Compostage Mauricie et que les représentants concernés du ministère fassent preuve de transparence dans ce dossier litigieux;
- 3- Qu'une copie de la présente soit transmise à la direction régionale du ministère.

Adoptée.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2008-04-071

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et dix-sept minutes (20 h 17), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET